

lectures critiques

**Rebecca Kingston**, *Montesquieu and the Parlement of Bordeaux*, Genève, Droz, 1996, 336 p.

Ce livre est ambitieux. Comme son titre l'indique, il s'agit d'établir une relation forte entre la pensée politique de Montesquieu et son expérience au Parlement de Bordeaux.

L'auteur veut d'abord mettre en évidence la naissance d'un nouveau langage politique qui diffère du langage de la jurisprudence antérieure et aussi de celui qui est utilisé à la même époque par le Parlement de Paris. Le Parlement de Bordeaux aurait inventé une nouvelle façon d'argumenter (en anglais, *associational discourse*, p. 22). Pour défendre leurs pouvoirs et privilèges traditionnels qu'ils jugent menacés par l'administration royale, les magistrats bordelais auraient été contraints de rechercher une voie nouvelle parce qu'ils ne pouvaient plus utiliser leurs ressources habituelles : les archives parlementaires ont été détruites par le feu en 1704, ce qui rend difficile d'invoquer des précédents, le pouvoir royal a dans un passé relativement récent (1675-1690) sanctionné par l'exil ce type d'argument. Le nouveau discours met l'accent sur les enjeux régionaux et sur les conséquences locales de la politique royale, sur la diversité des formes d'activité et des institutions, sur les valeurs particulières et les sentiments populaires qui les soutiennent, sur la nécessité d'en tenir compte pour gouverner, en évitant de traiter les questions de façon trop uniforme et en limitant les réformes à ce qui est strictement nécessaire pour corriger les abus ou procurer un plus grand bien (p. 94). L'auteur étudie comment ce langage se manifeste dans le domaine particulier de la justice criminelle en analysant un inventaire de 897 décisions prises entre 1714 et 1725 par l'instance du Parlement qui traite des affaires criminelles, la chambre de la Tournelle.

A la lumière de ce langage politique, Rebecca Kingston propose une nouvelle interprétation de la pensée politique de Montesquieu dans son ensemble et de sa conception de la justice criminelle en particulier. Elle examine comment Montesquieu prend en compte la diversité des cultures et des associations, en écartant à la fois le relativisme sceptique et la tradition du droit naturel moderne. Elle affirme que le contexte qu'elle met en évidence – la pratique du Parlement de Bordeaux au début du XVIII<sup>e</sup> siècle – est plus éclairante pour la pensée politique de Montesquieu que l'héritage d'Aristote ou celui de la jurisprudence antérieure.

L'intérêt de ce livre est de tenter d'appliquer à l'œuvre de Montesquieu une analyse inspirée des méthodes proposées par J.G.A.Pocock et Q.Skinner auxquels l'auteur fait référence (p. 12, note 2 et p. 22, note 23)

et de le faire à partir d'une enquête précise sur les discours et pratiques du Parlement de Bordeaux dans le premier quart du XVIII<sup>e</sup> siècle. Il faut noter la relative prudence de l'auteur quand elle évalue les résultats de sa recherche. Peut-être la tendance des juges à pratiquer une répression pénale plus modérée peut-elle provenir d'un souci nouveau des circonstances, c'est-à-dire des besoins de chacune des associations concernées par l'acte criminel, mais cette relation entre la pratique pénale du Parlement (chapitre 3) et sa politique générale (chapitre 2) est présentée comme une hypothèse. L'auteur évite la vision simpliste selon laquelle Montesquieu se serait contenté de donner une expression systématique à un discours diffus dans la pratique du Parlement. Mais de ce fait, la question des liens entre le discours du Parlement, qui conserve une portée limitée parce qu'il est le produit des circonstances, et la synthèse théorique présentée par Montesquieu dans *L'Esprit des lois* est traitée de façon un peu allusive. Que l'expérience de Montesquieu au sein du Parlement soit le fondement de son projet théorique (p. 22) et qu'elle l'éclaire de façon à ce point décisive, de telles affirmations excèdent ce qui est réellement montré. Il reste que la lecture du livre est de bout à bout stimulante et qu'il est une contribution importante à la compréhension de la pensée de Montesquieu.

Jean TERREL

**Céline Spector**, *Montesquieu, les Lettres Persanes : de l'anthropologie à la politique*, Paris, PUF, 1997, 128 p.

Après le *Montesquieu, Politique et richesses* de Claude Morilhat (1996), la collection «Philosophies» des PUF accueille un nouveau Montesquieu, par Céline Spector, cette fois consacré aux *Lettres persanes*. On ne peut que se réjouir que se manifeste ainsi un renouveau de l'intérêt philosophique pour Montesquieu et, tout particulièrement, qu'un livre entier soit consacré à la réflexion politique et sociale de Montesquieu dans les *Lettres persanes*, souvent négligées par les philosophes ou les spécialistes d'histoire des idées politiques, comme si leur forme littéraire jetait un doute sur leur sérieux.

Céline Spector montre au contraire comment l'anonymat affiché des *Lettres persanes* ouvre à la multiplicité des points de vue, comme à celle des approches. «Dans la forme des lettres [...], expliqua Montesquieu, l'auteur s'est donné l'avantage de pouvoir joindre de la philosophie, de la

politique et de la morale, à un roman, et de lier le tout par une chaîne secrète, et, en quelque façon, inconnue» (cité p. 7). C'est, sinon cette chaîne, du moins la progression qui, au travers d'une réflexion philosophique, mène Montesquieu de la satire morale à la critique politique, que Céline Spector s'efforce de reconstituer, en distinguant, dans l'analyse que fait Montesquieu, entre Orient et Occident, des rapports sociaux et politiques, trois logiques à l'œuvre.

La première est celle du paraître, du désir de plaire, qui marque le commerce galant, comme les intrigues du sérail.

La deuxième est une logique de la distinction, qui montre la recherche, dans les rapports sociaux, de positions de pouvoir qui s'accompagnent de marques d'honneur, ou de distinction, accordées par l'autorité politique.

La troisième est la logique de la domination qui, à l'assujettissement despotique, oppose la soumission consentie des monarchies.

De l'Orient à l'Occident, des Persans aux Français, la progression des trois logiques commence par une convergence (dans les cours ou les salons, comme dans les sérails, le règne de l'apparence, celui de la dissimulation ou de la simulation, l'emporte) qui se développe en une opposition entre servitude et liberté, despotisme et monarchie. L'Orient, alors, perd son exotisme, pour apparaître comme le danger despotique qui menace la monarchie française. Si la condamnation du despotisme, dont le sérail est la figure tragique (le suicide de Roxane), est sans équivoque, reste à interpréter la liberté que Montesquieu lui oppose. Faut-il y voir une aspiration universelle ou une défense des privilèges nobiliaires? Céline Spector revient au débat, introduit par Althusser, sur le Montesquieu plus «féodal» que «libéral». Interprétation que Jean Ehrard, puis Georges Benrekassa avaient critiquée, avec des arguments à la fois nuancés et rigoureux<sup>1</sup>. Céline Spector pencherait plutôt du côté d'Althusser (p. III et 115). Mais c'est de façon si réservée qu'on en vient à penser qu'elle ne rouvre pas le débat, mais montrerait plutôt son essoufflement. La richesse, la finesse de ses analyses indiquent d'autres pistes de recherches plus fécondes. Le mérite du livre de Céline Spector est en effet de montrer comment Montesquieu, en passant de la satire sociale à la critique politique, pose les problèmes de l'articulation entre rapports sociaux et pouvoir politique, et que, sur ce terrain, il n'y a pas lieu d'opposer défense conservatrice des privilèges nobiliaires et promotion des valeurs libérales du moderne commerce.

1. Jean Ehrard, *L'Idée de nature en France dans la première moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, SEVPEN, 1963; Georges Benrekassa, *Montesquieu, La liberté et l'histoire*, Paris, Hachette, 1987.

Développer la logique de l'apparence, c'est lui opposer le pôle qui en révèle les mensonges, celui d'une authenticité qui trouve dans la nature sa référence. Mais Montesquieu ne s'enferme pas dans une opposition de l'être et du paraître qui pourrait le mener à un fanatisme de la pureté ou à des délectations misanthropes. La logique de l'apparence n'est pas une, mais double, celle de la cour (ou du monde), celle du sérail. Si la servitude domestique condamne celui-ci à être le théâtre d'une dissimulation qui ne peut être placée que sous le signe de la méfiance, les artifices de la coquetterie galante ne sont pas entièrement négatifs. Il s'agit d'une affectation à laquelle on consent, et où l'on cherche à se plaire ; aussi la galanterie, si elle fait primer l'esthétique sur la morale, a-t-elle des vertus civilisatrices. Il existe une bonne politesse qui raffine la nature en la prolongeant. Sans doute la logique de l'apparence est-elle celle de l'amour-propre : c'est dans le regard des autres que nous cherchons notre propre approbation. Mais, à la différence de Rousseau, Montesquieu ne pense pas que le passage de l'amour de soi à l'amour-propre entraîne une perversion irréversible. Le danger ne vient pas de ce que nous avons rapport aux autres, mais de ce que l'art de plaire est investi par des rapports de pouvoir. Immédiatement, dans le sérail où la servitude, domestique autant que politique, ne laisse place qu'à des rapports de force. Plus médiatement, à la cour et dans le monde où le désir de plaire s'inscrit dans une logique de la prééminence, quête des honneurs et des distinctions, des sanctions sociales et politiques de la réussite.

C'est ainsi que l'on passe d'une satire morale (qui perce à jour les déguisements de l'amour-propre) à une analyse sociale (celle des pratiques de distinction) qui mène à une critique politique (des rapports de domination). Dans les rapports sociaux, on discerne une quête pour le pouvoir, qui est une quête de la prééminence, une façon de se faire distinguer. Mais les modalités de la distinction ont changé : à la reconnaissance de la gloire, de la vertu, de la naissance, valeurs pérennes, se substitue la reconnaissance par l'opinion de l'ostentation somptuaire, du luxe des parvenus. Le pouvoir est subordonné à l'avoir. Aux valeurs traditionnelles de la chevalerie s'opposent ainsi, qui les minent, les valeurs nouvelles du commerce, instables et niveleuses. C'est de la constatation de cette dualité sociale que Céline Spector tire sa mise en question du «libéralisme» de Montesquieu. Celui-ci, dans les *Lettres persanes*, montre la convergence entre l'égalisation par l'asservissement qui caractérise le despotisme, et l'uniformisation commerciale. Mais si, à cette égalité, il oppose la liberté, celle-ci ne se résume-t-elle pas à la défense des privilèges nobiliaires? Montesquieu serait ainsi «visiblement partie prenante» de «l'opposition nobiliaire» (p. 102).

Ce n'est pas ce qu'elle montre, me semble-t-il. La revendication nobiliaire, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle (Fénelon, Saint-Simon, Boulainvilliers, même l'abbé de Saint-Pierre) est une revendication de participation au pouvoir. La liberté des nobles est, en ce sens, une liberté des anciens (qui peut être rapprochée de la liberté républicaine, ce qui expliquerait des convergences, rarement étudiées en France, mais indéniables, entre tradition républicaine, et récit des libertés «gothiques» ou «franques»). Or ce n'est pas du tout de ce point de vue que se place Montesquieu. Dans les *Lettres persanes* (comme dans *L'Esprit des lois*), il ne met pas en doute que les nobles se trouvent du côté des sujets. Il met en cause l'idée que la relation politique (entre gouvernant, le roi, et gouvernés, dont les nobles font partie) se réduise à l'obéissance, à l'assujettissement. C'est ce qui fait la différence entre despotisme et monarchie, comme le montre excellemment Céline Spector : l'obéissance passive ne suffit pas à définir la relation politique ; il faut pouvoir faire place aux initiatives individuelles, transformer la soumission imposée en participation volontaire (p. 85). L'honneur, cette passion aristocratique de la distinction, permet certainement une telle transformation. Il est, comme dit Céline Spector, à la fois passion «régulante» (car mettant des conditions à l'obéissance, il tempère le pouvoir) et passion «régulée» (car recherchant les distinctions, il se laisse prendre aux appâts que lui tend le pouvoir). Mais l'honneur n'est pas exclusif d'autres formes d'initiative individuelle ; et tout au long de *L'Esprit des lois*, Montesquieu va montrer comment la prévisibilité et la constance des lois libèrent une activité individuelle qui jouit de la sûreté. Il n'y a donc pas lieu d'opposer liberté aristocratique (qui s'affirme dans l'honneur) et liberté «bourgeoise» (sûreté). Elles sont parfaitement compatibles.

Ce à quoi introduit l'étude de l'honneur, c'est à une certaine séparation entre rapports sociaux et politiques. La république tend à les confondre : on ne vit que pour le bien commun. Le despotisme les détruit : la crainte empêche que l'on puisse s'occuper de soi, et des siens. Dans les monarchies, l'honneur est ce qui permet que le politique ne captive pas, pour les détruire, les ambitions individuelles, mais celles-ci ne sont plus tendues vers le bien commun. L'honneur se rit de la vertu, et le commerce ne s'en préoccupe guère. Là non plus, il n'y a pas lieu de les opposer, et les pratiques de distinction ne sont pas incompatibles avec les ambitions, plus réciproques, plus égalitaires, du commerce. Car ce qui se dégage de cette présentation des *Lettres persanes*, c'est le souci, omniprésent au XVIII<sup>e</sup> siècle, d'une société juste où les récompenses aillent au mérite, à la valeur. Il ne s'agit pas d'opposer l'égalité à l'inégalité, mais de définir la «société bien

ordonnée» à laquelle aspire Rousseau. Montesquieu, tout autant, lui qui s'exclamait, dans une de ses *Pensées* : « En effet, quelle satisfaction pour les gens de bien que de n'avoir à songer qu'à mériter, et d'être délivrés de l'embarras d'obtenir! » (n° 1279).

Dans la nostalgie pour les valeurs idéales de la noblesse qui perce parfois au détour des *Lettres persanes*, il y a sans doute celle d'un ordre objectif des valeurs, établi en nature. Mais Montesquieu en enregistre en même temps la disparition (si jamais il a existé). À sa place, deux principes concurrents : la faveur du prince, celle de l'opinion. S'il rejette la première, par sa critique du despotisme, ce n'est certes pas pour capituler devant la deuxième. Céline Spector va même jusqu'à mettre en parallèle la servitude despotique et la « tyrannie de l'opinion » (p. 43). C'est employer l'expression en sens inverse de Montesquieu pour qui la « tyrannie d'opinion » est celle que l'on exerce sur, ou contre, l'opinion, « lorsque ceux qui gouvernent établissent des choses qui choquent la manière de penser d'une nation » (*EL*, XIX, 3). Cela ne signifie-t-il pas que, pour critiquable et éloignée de la vérité qu'elle soit, « la manière de penser d'une nation » est du côté de la liberté, que c'est là que celle-ci peut s'affirmer ?

Catherine LARRÈRE

**Domenico Felice**, *Modération et justice – Lectures de Montesquieu en Italie*, Préface de Jean Ehrard, Bologne, FuoriThema, 1995, 239 p.

En même temps qu'il constitue une véritable synthèse de la recherche que Domenico Felice a entreprise depuis plusieurs années, *Modération et justice*, son dernier ouvrage, est un livre pour grande partie neuf. En effet, à la fois reprise, approfondissement et mise à jour des deux précédents ouvrages de l'A., *Pour l'histoire de la fortune de Montesquieu en Italie (1789-1945)*, 1990, et *Montesquieu en Italie (1800-1985) Studi e traduzioni*, 1986, le présent livre comporte des chapitres inédits, dont un élargissement à la discussion tout à fait contemporaine autour de Montesquieu, une étude sur « L'Italie moderne dans *L'Esprit des lois* » et une bibliographie renouvelée. C'est dire, d'ores et déjà, qu'il sera indispensable à tous ceux, spécialistes de Montesquieu et au-delà, qui seront désireux de découvrir et de comprendre « les aspects et les moments fondamentaux de la "présence" de la pensée du Président en Italie au cours des deux derniers siècles ».

Il nous faut signaler, pour commencer, que la «bibliographie», telle qu'elle se présente ici, n'est pas à prendre au sens restreint du terme, mais fait partie intégrante de «l'historiographie des idées politiques», discipline assez spécifiquement italienne et qui problématise l'objet d'étude à la fois du point de vue des caractéristiques du support proprement bibliographique et du point de vue des idées politiques elles-mêmes. Peuvent être ainsi distinguées, par exemple, la fortune tout court de Montesquieu et la fortune bibliographique à proprement parler. Distinction qui montre surtout son efficacité quand on voit diverger les deux fortunes à l'époque révolutionnaire et napoléonienne, durant laquelle l'influence du Président sur Alfieri, Leopardi, Foscolo, Manzoni est patente alors même qu'on peut noter dans le même temps une absence significative de grandes éditions de son œuvre. De son côté, l'examen des «causes possibles» de cet état de fait (existence de grandes traductions précédentes, liens étroits entre la France et les républiques jacobines italiennes justifiant la présence de nombreuses éditions originales) renoue «histoire politique» et «diffusion des idées». C'est du coup ce qui engage à suivre l'A. jusqu'à l'hypothèse qu'il évoque lui-même d'une «histoire bibliographique» pouvant devenir «témoignage de l'utilisation de Montesquieu par différents groupes, dans les diverses phases du mouvement révolutionnaire». Le noyau méthodologique de l'ouvrage se tient alors en une sorte de double articulation, la distinction claire des différents niveaux d'analyse (éditions, traductions, idées, rayonnement, traces) étant ensuite articulée à nouveau dans l'analyse linéaire, du côté de l'histoire des idées politiques ou même de l'histoire politique. L'extrême richesse bibliographique s'en trouve donc *exposée* et non strictement *accumulée*, étant à la fois orientation et objet de l'analyse.

Au-delà de cette présentation des «lectures italiennes de Montesquieu» qui adopte naturellement l'ordre chronologique, la fortune du Président se laisse appréhender de plusieurs façons, qui sont autant de niveaux de lecture possibles pour l'ouvrage. Mais, avant cela, donnons un aperçu de l'efficacité chronologique. Celle-ci, en effet, fournit les grandes lignes des phases historiques de cette fortune : après la «grande saison» du XVIII<sup>e</sup> siècle, vient une baisse relative au XIX<sup>e</sup> et au début du XX<sup>e</sup> siècle, tandis qu'un «regain» et même une «rénovation» s'observent après 1945. Mais aussi, on pourra découvrir les principaux thèmes qui ont intéressé les Jacobins italiens et leur inscription précise dans les écrits, livres, brochures ou périodiques (théories du climat et du relativisme, de la vertu républicaine, de la démocratie représentative, de la division des pouvoirs). On s'étonnera avec l'A. de la date tardive de la première traduction intégrale

des *Lettres persanes*, 1922, surtout en regard de celles des *Considérations* (1735) ou des *Lois* (1750) et de la richesse récente des travaux italiens récents qui leur sont consacrés. On observera les jugements très contrastés d'auteurs aussi différents que Sivio Pellico, Vincenzo Cuoco ou G.D.Romagnosi, en même temps qu'on aura matière à méditation sur les nuances importantes dont témoignent les lectures «jacobines» de Montesquieu. Qu'on entre dans le détail des positions de Cuoco et Romagnosi, le premier à l'origine de la tradition libérale modérée et le second ayant été le «père spirituel» de beaucoup des dirigeants du *Risorgimento*, et l'on constatera la profonde connaissance du double corpus (M. et la pensée italienne) dont D.Felice expose patiemment la relation, connaissance qui irrigue jusqu'aux analyses les plus fines – ainsi le jugement de Cuoco sur John Acton strictement démarqué de celui de M. sur le cardinal de Richelieu dans les *Lois*, ainsi Cuoco encore, montré en train d'anticiper en quelque sorte une célèbre maxime de M., présente seulement dans les *Pensées*, mais esquissée dans la Préface des *Lois* – «Voilà où conduit une fausse idée d'optimum toujours, comme disait M., mortelle ennemie du bien». La lecture des *lectures* s'y soutient, on le voit, d'une philologie serrée et impeccable, accédant à tous les interstices.

On pourra lire enfin, depuis ce parcours des traces actives du Président dans la conscience civique et politique italienne, une sorte d'introduction à cette même conscience et à son histoire de deux siècles. Qu'il s'agisse de l'appréciation de l'impact comparé entre Rousseau et Montesquieu, régulièrement évoqué au long de la chronologie, d'un éclairage contemporain sur le débat concernant la nature de la démocratie entre G.Della Volpe et N.Bobbio, en partie issu de Montesquieu (et de Rousseau cela va sans dire), de la mesure soulignée de l'écart théorique entre le Montesquieu de 1953 et le Montesquieu de 1993 que nous offre S.Cotta, qu'il s'agisse encore des références internes à l'interrogation italienne sur les places de Machiavel et de Vico (le *vichisme*, très souvent mentionné pour la priorité chronologique et théorique sur le Président), qu'il s'agisse d'entrer dans le détail des positions de Balbo ou de Sclopis ou qu'il s'agisse enfin de l'évocation de la *filosofia civile*, voilà qui souligne nettement les étapes et les moments forts de l'histoire de cette conscience, chaque fois que Montesquieu paraît leur être lié. La situation d'aujourd'hui n'est pas en reste, évoquée avec la plus grande précision, notamment à travers la reproduction des moments concernant M. dans les débats constitutionnels actuellement en cours et particulièrement sur fond de *mani pulite*. C'est bien là que s'enracine la raison du deuxième terme du titre général du livre, *Justice*, dans le temps même que l'Italie se cherche (et semble pou-

voir se trouver) un pouvoir judiciaire réellement indépendant et à la hauteur du renouvellement espéré de la démocratie.

La richesse de l'ouvrage, la précision bibliographique, la dimension matérielle impeccable de l'ensemble de l'annotation et du texte lui-même, l'articulation de la philologie la plus exigeante et d'une dimension réflexive nettement présente font de ces *Lectures italiennes* un livre de toute évidence précieux pour la connaissance de la réception de Montesquieu dans l'un des pays qui, soulignons-le, a le mieux accueilli et discuté sa pensée. Les deux appendices et nouveautés de ce livre confirment amplement ce constat, tant l'étude de synthèse sur l'«Italie moderne dans les *Lois*» et la bibliographie de travaux italiens récents sur Montesquieu font montre de la même exigence que le reste de l'ouvrage.

Jean-Patrice COURTOIS